

Recrutement du personnel de la Constituante du Canton du Valais

Rapport du Bureau transitoire

15 avril 2019

1. Démarches

En ce qui concerne les procédures d'engagement du personnel lié à la Constituante, une délégation du Bureau transitoire a été nommée et composée de : Jean Zermatten, Gaël Bourgeois, Florence Carron Darbellay, Felix Ruppen et Laurence Vuagniaux. Cette délégation a été appuyée par Carine Knubel, adjointe et responsable du développement et de la gestion des conditions de travail au Service des ressources humaines de l'État du Valais et M. Maurice Chevrier, Chef du Service des affaires intérieures et communales.

Il a y lieu de préciser que les cahiers des charges et les annonces relatives aux différentes offres d'emploi ont été validés par l'ensemble du Bureau transitoire, tout comme les qualités et les compétences demandées.

Le tri des dossiers reçus, tout comme les auditions, ont été réalisés par la délégation du Bureau transitoire.

2. Secrétaire général-e

Pour le poste de secrétaire général-e, 32 dossiers ont été reçus. Au vu des exigences demandées dans l'offre d'emploi y relative, un premier tri a été effectué et sept dossiers ont été retenus pour une première audition.

Un tableau d'évaluation des candidatures a été créé, en reprenant les critères suivants (avec des pondérations différentes) : la motivation pour le poste, l'expérience de coordination et de suivi des projets, les connaissances du fonctionnement des structures politiques et du domaine public, le sens de l'organisation, les capacités rédactionnelles, le sens de la communication et la personnalité rassembleuse, la capacité de s'imposer et/ou de négocier, la gestion du stress, le *leadership*, le bilinguisme, l'impression générale.

Suite aux sept auditions menées par la délégation, trois candidat-e-s se sont détaché-e-s et ont été retenu-e-s pour être auditionné-e-s une seconde fois devant l'entier du Bureau transitoire.

En date du 20 mars 2019, les trois personnes retenues ont été auditionnées. Suite à cela, une candidature a été écartée, à l'unanimité, par le Bureau transitoire.

En ce qui concerne les deux derniers candidats en lice, leurs candidatures respectives ont été jugées excellentes et correspondant de manière plus ou moins complète aux exigences du poste de secrétaire général de la Constituante. Dès lors, chaque membre du Bureau transitoire a échangé ses impressions et a exprimé son choix. Au décompte final, l'écart des voix entre les deux candidats n'était pas suffisamment important et, de ce fait, il n'a pas été possible au Bureau transitoire de s'entendre de manière relativement unanime sur une candidature unique à proposer à la plénière du 29 avril 2019.

En conséquence de quoi, décision a été prise que les deux candidats restants en lice soient soumis à une procédure d'*assessment* dont le résultat fournirait le nom du candidat proposé à la plénière comme futur secrétaire général. Le Bureau transitoire a dès lors accepté, à la quasi unanimité (12 pour, 1 contre), que le résultat de la procédure d'*assessment* soit alors la position finale du Bureau transitoire sur la personne proposée à la Constituante.

Les deux candidats ont été avertis de cette démarche et ont accepté de se soumettre à *l'assessment*, confié à la société Tagini Consulting (<http://www.tagini.ch/>). *L'assessment* a eu lieu au début avril 2019 ; les experts ont déposé leurs conclusions le 10 avril et les membres du Bureau transitoire ont été avertis de la recommandation finale de *l'assessment*, le même jour.

La firme Tagini recommande sans hésitation la candidature de M. Florian Robyr qui remplit toutes les conditions pour mener à bien la mission de secrétaire général de la Constituante : M. Robyr dispose d'un master en sciences politiques et travaille déjà dans une fonction proche, sinon similaire, de celle de Secrétaire général, puisqu'il est secrétaire politique au sein du Groupe parlementaire du PDC suisse et secrétaire général adjoint de ce dernier, ce qui représente une expérience significative pour la fonction recherchée, et donc un atout important en sa faveur. Les experts ajoutent que M. Robyr ne fait pas de prosélytisme pour le parti PDC et qu'il a affiché, durant la procédure, une neutralité politique claire.

Selon les deux experts, la personnalité et les motivations du candidat Robyr sont en adéquation avec les exigences spécifiques du poste. La double évaluation menée a encore mis en évidence un caractère calme et assuré, une gestion du stress remarquable, un leadership naturel, une grande capacité de travail, l'autonomie et la persévérance. Il est qualifié d'homme fiable et digne de confiance.

A contrario, la firme Tagini ne recommande pas la candidature de l'autre candidat, qu'elle estime n'être que partiellement en adéquation avec le poste et elle déconseille son engagement.

Dans ces conditions, le Bureau transitoire, à la quasi unanimité (12 pour, 1 contre) et en accord avec sa décision du 20 mars, propose comme candidat à l'élection au poste de Secrétaire général de la Constituante, M. Florian ROBYR.

En annexe est joint un curriculum vitae raccourci du candidat.

3. Secrétaire de Direction

Pour le poste de secrétaire de direction, sept dossiers ont été reçus. Initialement, trois personnes devaient être entendues. Toutefois, une candidate ne répondait pas suffisamment aux exigences linguistiques et une autre candidate a retiré sa candidature avant l'audition.

En examinant les diverses qualités demandées, un seul dossier a été retenu pour une audition.

Un tableau d'évaluation a été créé avec les critères suivants (avec des pondérations différentes) : la motivation pour le poste, l'expérience dans la gestion administrative et les capacités rédactionnelles, le sens de l'organisation, des responsabilités et l'autonomie, le dynamisme, la flexibilité et le sens de l'initiative, la résistance psychique et physique, la deuxième langue et l'impression personnelle.

La personne auditionnée, **Mme Anja Hofer**, a réalisé une note générale de 91 / 104 par rapport aux critères susmentionnés et correspond bien au profil attendu de la personne officiant comme secrétaire de direction.

Suite au rapport de la délégation du personnel, le Bureau transitoire recommande, à l'unanimité, l'engagement de Mme Anja Hofer par le Bureau définitif de la Constituante,

pour le poste de secrétaire de direction à 100 %.

4. Juristes

En ce qui concerne les deux offres d'emplois (deux juristes à mi-temps, l'un pour le Valais germanophone, l'autre pour le Valais francophone), de nombreuses candidatures sont parvenues au Bureau transitoire de la Constituante, à savoir 22 dossiers pour le poste en français et 7 pour le poste en allemand. La délégation s'est chargée d'effectuer le premier tri des dossiers.

Ainsi, elle a décidé d'entendre six personnes (trois francophones et trois germanophones) pour les postes de juristes, auditions qui ont eu lieu le 4 avril 2019.

Un tableau d'évaluation a été créé basé sur les critères suivants (avec des pondérations différentes) : la motivation pour le poste, la connaissance du droit constitutionnel et du droit public, l'expérience dans l'élaboration, la conduite et la coordination de travaux législatifs, les capacités rédactionnelles, la capacité de négocier et de communiquer, le sens des responsabilités et l'autonomie, la flexibilité et la disponibilité, la gestion du stress, l'esprit d'équipe, les connaissances linguistiques, et l'impression générale.

Les entretiens se sont également déroulés à la Villa de Riedmatten ; les candidates ont été reçues et auditionnées pendant 30' à 45' environ, sur la base d'un scénario de discussion identique, mais bien évidemment individualisé. Après chaque audition, la délégation a discuté de manière détaillée de chacune des candidatures et a fixé les « notations » pour chacune. À relever que l'une des juristes de langue française a renoncé à sa candidature durant l'audition ; et qu'une juriste de langue allemande a renoncé avant l'audition, ayant trouvé un emploi dans l'intervalle.

À la suite de ce processus, la délégation recommande de procéder directement à des engagements, les différences de points entre les candidates auditionnées étant jugées comme suffisantes pour opérer un choix.

La délégation recommande dès lors les engagements suivants :

Poste de juriste francophone	50 %	Mme Cynthia Christen
Poste de juriste alémanique	50 %	Mme Monika Arnold-Mutschler

Ces recommandations d'engagements seront transmises au Bureau transitoire pour être acheminées ensuite au Bureau définitif, afin que ce dernier procède aux engagements.

5. Collaborateurs-trices scientifiques

S'agissant des collaborateurs-trices scientifiques, un peu plus de 110 dossiers sont parvenus à l'adresse du Bureau transitoire. Ce nombre très élevé a nécessité deux opérations de tri et pré-sélection successives, pour dégager douze candidatures de qualité.

Un tableau d'évaluation a été créé, basé sur les critères suivants (avec des pondérations différentes) : la motivation pour le poste, la connaissance du fonctionnement des institutions

valaisannes et du domaine public, le sens de l'organisation et de l'autonomie, les capacités rédactionnelles, le sens des responsabilités, la flexibilité et la disponibilité, la gestion du stress, l'esprit d'équipe, les connaissances linguistiques, et l'impression générale.

Il est à relever que tous les candidat-e-s disposaient de compétences reconnues et de CV bien fournis ; avec cependant une grande disparité dans les formations. Les offres d'emploi avaient été rédigées pour des emplois à temps partiel, compris entre 20 et 40 %, exigeant une grande flexibilité.

La délégation du personnel a procédé à l'audition de ces candidat-e-s le 12 avril 2019, à la Villa de Riedmatten, pour des auditions de 30' chacun, sur la base d'un scénario de discussion identique, mais bien évidemment individualisé. Après chaque audition, la délégation a discuté de manière détaillée de chacune des candidatures et a fixé les « notations » pour chacune.

Au terme de ces auditions, la délégation a retenu la proposition de recommander l'engagement de 5 collaborateurs-trices scientifiques à 20 % chacun-e et a pu identifier cinq candidates, avec des notes générales très proches pour l'une et supérieures, pour les quatre autres, à 90 % par rapport aux critères susmentionnés ; pour chacune de ces personnes, même si leur profil est différent, ils correspondent bien aux exigences attendues pour des collaboratrices scientifiques. Les différences de points entre les candidat-e-s auditionné-e-s ont été jugées comme suffisantes pour opérer les choix.

C'est ainsi que, la délégation recommande de procéder directement à des engagements.

La délégation recommande dès lors les engagements suivants :

- 20 %** **Mme Véronique Rodriguez** (profil correspond à 93 % du profil idéal)
- 20 %** **Mme Mélanie Mc Krory-Mariéthoz** (profil correspond à 91 % du profil idéal)
- 20 %** **Mme Christine Bitz** (profil correspond à 91 % du profil idéal)
- 20 %** **Mme Marie-Justine Zurbriggen** (profil correspond à 90 % du profil idéal)
- 20 %** **Mme Daniela Fux-Zurbriggen** (profil correspond à 87 % du profil idéal)

Ces recommandations d'engagements seront transmises au Bureau transitoire pour être acheminées ensuite au Bureau définitif, afin que ce dernier procède aux engagements.

Sion, le 15 avril 2019

Le président : Jean ZERMATTEN

La rapporteure : Mélanie FOLLONIER

Annexes : CV raccourci de M. Florian Robyr (français & allemand)